



Commission de gestion et finances - 1436 Chamblon

Rapport de la Commission de gestion et finances sur le préavis municipal N° 05/22 du 26 septembre 2022 relatif la mise à disposition d'un terrain pour implémenter des pistes de pétanque et à un soutien financier communal pour le club de pétanque « Chamboules ».

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances, composée de Mme Françoise Schenk et de MM Damien Degrange, Bruno Karlen, Jonathan Marendaz et Antoine Rouiller a pris connaissance du préavis municipal 05/22. La commission remercie le club de pétanque et la Municipalité pour les compléments d'information reçus lors d'une séance le 12.09.2022.

Les terrains de pétanque actuels ne seront vraisemblablement plus utilisables avec le projet d'extension des courts de tennis. D'entente avec la Municipalité, le terrain attenant au refuge communal et à la place de jeux (photo annexée au préavis) semble approprié à la construction de 6 pistes de pétanque dont une sera dévolue aux habitants de la commune. La convention d'utilisation et d'entretien jointe au préavis municipal apparaît apporter entière satisfaction au club de pétanque et à la Municipalité.

Le coût devisé du projet est de CHF 31'796.25 selon le devis de la société Ernest Gabella SA. Le dispositif de clôture autour de 5 terrains ne fais pas l'objet d'un devis. Il n'est pas encore certain qu'un grillage ou barrière soit installé.

La commune soutiendra financièrement l'élaboration de ce projet à hauteur de CHF 17'000.- et achètera une infrastructure publicitaire dite totem (hauteur 1.20m. et 50 cm. de large) pour une valeur de CHF 3'500.-. Le solde étant autofinancé par la société de pétanque « Chamboules ». Le soutien financier sera versé à la société de pétanque une fois le projet terminé.

Recommandation :

Au vu de ce qui précède, la commission gestion et finances à l'unanimité de ses membres recommande au conseil général :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité une fois le projet validé par celle-ci, de mettre à disposition du club de pétanque « Chamboules » le terrain qui se situe entre le refuge communal et la place de jeux selon le plan annexé au présent préavis, afin que ses membres puissent créer les places de jeu.

Article 2 : d'autoriser la Municipalité, une fois une fois le projet validé par celle-ci, de verser au club de pétanque « Chamboules » un montant de CHF 17'000.00 en guise de soutien financier et ceci sans générer d'emprunt bancaire.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à acheter un totem publicitaire d'une valeur de CHF 3'500.00 au nom de la commune de Chamblon et ceci sans générer d'emprunt bancaire.

Chamblon, le 26 septembre 2022

Damien
Degrange

Bruno
Karlen

Jonathan
Marendaz

Antoine
Rouiller

Françoise
Schenk